

**Date :** 19/10/2020

**De la part de** Cabinet du maire  
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

## Restitution de la réunion de concertation sur le parking Ravet

**A l'issue des trois semaines de concertation, une réunion de restitution s'est tenue ce lundi 19 octobre en présence d'une centaine de participants, salle Cœur de Mérande. Celle-ci était également diffusée en direct sur le site de la Ville. La réunion a permis de revenir sur le processus de concertation, d'en présenter les enseignements et d'apporter des éclairages complémentaires.**

### **Concerter conformément aux engagements pris devant les Chambériens**

Le projet de parking Ravet a cristallisé beaucoup d'opposition et n'a pas fait l'objet de concertation avec les habitants. Le projet a été retardé dans sa construction par des recours et blocages. Conformément à ses engagements, la nouvelle municipalité a décidé de prendre le temps de la concertation avec les habitants afin que chacun puisse participer à l'évolution du projet.

Cette concertation s'est déroulée du 21 septembre au 12 octobre 2020 et a pris de multiples formes : formulaire papier et en ligne, expositions, permanences d'élus, réunions publiques... Au total, ce sont plus de 550 contributions déposées en ligne et 270 participants accueillis lors des réunions publiques.

***“Nous remercions les habitants qui ont participé à cette concertation. Les contributions nombreuses et de qualité démontrent une envie de s'exprimer largement partagée. Nous rétablissons un dialogue qui a fait défaut.”***

**Thierry Repentin**

### **Les enseignements de la concertation**

L'analyse des nombreuses contributions reçues permet de tirer trois principaux enseignement :

- Une volonté largement exprimée de maîtrise du coût du projet ;
- Des contributions qui portent sur la politique de stationnement et de mobilité dans son ensemble ;
- Le besoin d'un projet qui s'insère mieux dans son environnement, avec par exemple de la végétalisation et une attention portée aux modes doux.

### **Sur les éléments financiers :**

Les élus ont présenté les différents surcoûts demandés à ce jour par l'entreprise Q Park. Ces surcoûts se divisent en 2 parties :

- Le surcoût de modification de l'aménagement ;
- Le surcoût entraîné par la perte d'exploitation liée à la réduction du nombre de places de parking.

Pour l'option à 4 étages :

- Entre 1,6 et 1,8 million d'euros de surcoût de construction et
- 3,7 millions d'euros de perte d'exploitation

Pour l'option à 5 étages et une toiture végétalisée :

- On peut séparer entre 4,5 et 6 millions d'euros de surcoût de construction et
- 3,7 millions d'euros de perte d'exploitation

Attention : ces montants sont des chiffres avancés par Q Park **avant** négociation.

A l'issue des discussions en cours avec l'entreprise, le coût négocié de l'évolution du parking sera intégré à l'intérieur du contrat de concession grâce à différents leviers (allongement du contrat, modification des tarifs, etc.). En tout état de cause, il ne s'agit pas d'une somme versée depuis le budget de la Ville à la société QPark.

***“Nous tirons de nombreux enseignements des contributions qui font émerger plusieurs points saillants. Elles vont permettre aux élus de faire un choix éclairé. Il sera annoncé lors du conseil municipal du 16 novembre.”***

**Aurélie Le Meur**